



**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE LA SAVOIE**

Service Environnement, Eau, Forêts  
TSA 30154  
73 019 CHAMBERY CEDEX

A l'attention de :

**M. Sébastien BERTHAUD**

**Nos réf. : [HYGO] C20200920-1-TMA**

**Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivant le code de l'environnement – Implantation d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Goujon – Saint Rémy de Maurienne - Renseignements complémentaires 2**

Chambéry, le 20 septembre 2020

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation environnemental en objet et plus particulièrement en réponse à votre demande de complément adressée par courriel en date du 28/08/2020 suite aux observations de la DREAL, j'ai le plaisir de vous adresser le complément nécessaire à la mise à l'enquête de notre dossier.

Ce dernier est présenté sous la forme d'une fiche technique illustrée n°7 venant en complément des 6 fiches déjà transmises.

- *FICHE 1 - Modalité de protection des amphibiens au niveau de l'usine*
- *FICHE 2 - Modalité d'évaluation de l'impact du projet au regard du ruisseau du Grivolley*
- *FICHE 3 - Analyse de l'aléas « glissement de terrains »*
- *FICHE 4 - Modification de la prise d'eau : suppression du garde-corps*
- *FICHE 5 - Précision sur la localisation de l'usine en secteur boisé ou non*
- *FICHE 6 - Profondeur d'enfouissement de la conduite forcée sur le tracé*
- *FICHE 7 - Analyse paysagère complémentaire*

Concernant le souhait de voir procéder à un suivi des peuplements remarquables de macro-invertébrés aquatiques du Goujon, nous prévoyons de le réaliser sur les 9 ans de suivi écologique global.





Enfin je vous informe :

- Que le permis de construire de l'usine sera déposé dans les jours à venir en mairie de St Rémy. L'instruction de ce dossier sera concomitante à l'enquête publique.
- Que la commune de St Rémy a prévu d'intervenir courant octobre pour la réouverture de chemins ruraux concernés par le tracé de la conduite forcée. Ces travaux de débroussaillages et abattage ne sont pas sous maîtrise d'HyGo et nous pensons que M. le commissaire enquêteur doit être informé de ce fait.

Espérant avoir répondu ainsi à l'ensemble des interrogations, je me tiens à disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur BERTHAUD, à l'assurance de ma considération distinguée.

Thierry MAGNOULOUX  
*Président de la SAS HyGo*

DocuSigned by:  
*Thierry Magnouloux*  
97A6C2532D7648E...

DS



Pièces Jointes :

- Annexe 1 : fiche n°7, analyse paysagère complémentaire
- Annexe 2 : à titre informatif, attestation de propriété de la parcelle n°200, afin de compléter notre dossier.

